

LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION (1)

Le 16 mai 1674, la compagnie des Indes Occidentales concédait à Mgr de Laval une étendue de terre de cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur, située " sur le grand fleuve Saint-Laurent, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, à prendre depuis le Sault de la Chaudière vulgairement appelé la Petite-Nation en descendant le fleuve sur le chemin des Outawas, tenant les dites cinq lieues de front sur la dite profondeur par devant à la dite Rivière des Outawas, etc. "

Cette seigneurie ainsi que la rivière de la Petite-Nation tirent leur nom d'une tribu algonquine qui a résidé dans ces parages. Ce nom fut aussi donné à la chute des Chaudières ; c'est ce qui explique l'erreur dans laquelle on est tombé en décrivant les limites de la seigneurie. Champlain nomme cette tribu (1613) Ouescharini. Ferland dit que les Algonquins l'appelaient Ouaouechkaïrini. (2)

M. Sulte explique (3) que l'Ottawa était encore, à cette époque, regardé comme le haut du Saint-Laurent et il ajoute que " la seigneurie de la Petite-Nation est voisine de celle de Grenville, une quinzaine de lieues plus bas que la Chaudière."

Aux termes de la concession, cette seigneurie est quitte et franche de tout droit de quint envers la Couronne.

(1) IV, IV, 447.

(2) Voir la note 56, p. 291, vol. V des *Relations des Jésuites*.

(3) *Histoire des Canadiens-français*, v. p. 37.